Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 034-283400521-20240930-2024_A_68-AR

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
HÉRAULT

ARRÊTÉ

ARRETE N° 2022-A-068 PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS, SESSION 2022

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 034-283400521-20240930-2024_A_68-AR

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris [illegible] articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours ;

VU Le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

VU la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ;

VU la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault ;

VU la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;

VU le recensement des besoins prévisionnels des emplois de techniciens territoriaux principaux de 2ème classe effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU l'arrêté n° 2021-A-090 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2ème classe, session 2022 ;

VU l'arrêté n°2022-A-021 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le CDG 34 ;

VU l'arrêté n°2022-A-022 fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2ème classe, session 2022 ;

VU l'arrêté n°2022-A-023 fixant la liste des correcteurs et/ou examinateurs associés des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2ème classe, session 2022 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité en date du 24 juin 2022 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 19 septembre 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-A-070 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2ème classe pour les concours externe, interne et troisième concours, session 2022, en date du 28 septembre 2022 ;

CONSIDERANT les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenu pour une troisième année sur liste d'aptitude ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 034-283400521-20240930-2024_A_68-AR

ARRETE

Article 1er :

La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2ème classe, session 2022, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **14 lauréats.**

Article 2 :

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1er octobre 2024.**

Article 3 :

Chaque lauréat est informé individuellement de sa réinscription sur la liste d'aptitude.

Article 4 :

Le directeur du CDG 34 est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 30/09/2024

Le président du CDG 34

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

Philippe VIDAL

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 30/09/2024 et de sa publication le 30/09/2024.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 034-283400521-20240930-2024_A_68-AR

Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits
Grade : Technicien principal de 2ème Classe

Lauréats
Monsieur BETTO Johnny
Madame BOULET Chloé
Monsieur BRIOT Vincent Enzo
Monsieur DECLERCK Fabrice
Monsieur DELCAUSSE François
Monsieur KAOUDJI Eric
Monsieur LANDAT Ghislain
Madame MARCONI Magda
Madame MARTIN Karyne
Madame MATHIEU Charline
Monsieur OTTAVIANO Franck
Monsieur REYMOND Franck
Madame SOULÉ Pauline
Madame VIDAL ALARD Emilie

Liste arrêtée à 14 lauréats